



Revendications communes UNSA / CFDT sur l'accord PEE :

L'UNSA et la CFDT revendiquent :

Bénéficiaires du PEE Kyndryl

Pour ceux qui ont **terminé leur période d'essai** et qui sont en CDI.

Monétisation des jours de congé

La possibilité de mettre **des jours de repos non pris** dans le PEE.
La possibilité de transférer des jours mis dans le CET vers le PEE.

Abonnement par Kyndryl

Un plafond à **550 euros** par année et par salarié.

Portail de gestion de compte

Un accès pour chaque salarié au **portail de gestion de compte**.

Affectation des avoirs du PEE IBM

Affectation des **avoirs du PEE IBM** au PEE Kyndryl sans Frais

Modification du choix de placement

À tout moment, sans frais, les salariés ont **la possibilité de modifier** l'affectation de tout ou partie des avoirs qu'ils détiennent dans l'un des FCPE vers un autre

Une réunion de bilan

Chaque année, avec le gestionnaire et les organisations syndicales signataires, **une réunion pour donner les montants alloués des abondements**, pour donner les sommes versées pour chaque fond, pour présenter le résultat des différents fonds

Une présentation annuelle

Par le gestionnaire du PEE au CSE, une présentation pour présenter **les résultats des différents fonds**.

Les Organisations Syndicales UNSA et CFDT.